



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 février 2020

DATE DE CONVOCATION

07 février 2020

L'an deux mil vingt, le 27 février 2020 à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert SAUVAIN, Président.

Étaient présents :

MM. Hubert SAUVAIN, Vincent DANCOURT (pouvoir de M. Cyril BULOT), Luc JOLIET (pouvoir de M. Daniel BAUCHET), Jean-Emmanuel ROLLIN, Daniel BAUDRON, Gérard TREMOULET (pouvoir de Mme Nicole DARMIGNY), Mmes Ghislaine POIVRE, Nathalie ANDRÉOLETTI (pouvoir de Mme Francine COTTIN), M. Serge BENOIT (suppléant de M. Nicolas ROYER), Mmes Catherine BERTET (arrivée à 18h45), Élisabeth BESSIÈRE (arrivée à 19h30), Nathalie BONNET, MM. Jean-Paul BONY (pouvoir de Mme Patricia GRAPPE), Gilles BRACHOTTE (pouvoir de Mme Françoise JACQUES), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Michel AIMEUR), MM. Daniel CHETTA, Vincent CROZIER, Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Jacky Pillot), Laurent FAIVRE (départ 19h00), Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, MM. Bernard GEVREY (départ 19h00), Georges GROSSEL, Jean-Claude GUIBLAIN, Paul JEANNERET, Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Guy MORELLE (pouvoir de Mme Catherine LANTERNE), Mme Monique PINGET, M. Jacques PROST, Mme Liliane ROUSSELET, MM. Daniel SAUVAIN, Daniel SUTY.

Étaient Absents/excusés :

MM. Michel AIMEUR (pouvoir à Mme Sylvie CHATRUSSE), Daniel BAUCHET (pouvoir à M. Luc JOLIET), François BIGEARD, Cyril BULOT (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), Mmes Francine COTTIN (pouvoir à Mme Nathalie ANDRÉOLETTI), Nicole DARMIGNY (pouvoir à M. Gérard TREMOULET), Monique DEFOORT, Isabelle DI GIOVANNI, Céline GOMES DA SILVA, Patricia GRAPPE (pouvoir à M Jean-Paul BONY), Françoise JACQUES (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), Catherine LANTERNE (pouvoir à M. Guy MORELLE), MM. Jacky LAPIERRE, Michel MANGOLD, Jacky PILLOT (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Nicolas ROYER.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Emmanuel ROLLIN.

27/02/2020/10

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	48
PRÉSENTS :	30
VOTANTS :	39

Objet : Fonds de concours pour l'achat d'un lave-vaisselle pour le périscolaire sur la commune de BESSEY-LES- CÎTEAUX

Monsieur le Président explique que dans le cadre de son activité, l'Accueil de Loisirs périscolaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise utilise le lave-vaisselle de la salle des fêtes de la commune de BESSEY-LES-CÎTEAUX. Cet équipement a atteint son seuil de vétusté.

Afin de procéder au changement de cet équipement, plusieurs devis ont été demandés pour que les membres de la 4^{ème} Commission et la 6^{ème} Commission les étudient afin de déterminer le montant de fonds de concours à attribuer par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Monsieur le Président rappelle que le fonds de concours voté par le Conseil Communautaire ne peut excéder 50% du montant hors-taxes de la dépense subventionnée.

Monsieur le Président présente les trois devis (montants Hors Taxe) transmis par la commune de BESSEY-LES-CÎTEAUX.

Les membres de la 4^{ème} Commission et de la 6^{ème} Commission proposent de retenir l'offre la moins disante qui s'avère être le devis de l'entreprise MAISON HÔTELIERE. Toutefois, Monsieur le Président précise que la commune de BESSEY-LES-CÎTEAUX peut opérer un autre choix, néanmoins le fonds de concours apporté par

la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise sera strictement basé sur le devis de l'entreprise MAISON HÔTELIÈRE.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

ID : 021-200000925-20200303-2020_02_27_10-DE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'octroi d'un fonds de concours pour l'achat d'un lave-vaisselle pour le périscolaire sur la commune de BESSEY-LES-CÎTEAUX, à hauteur de 50% du montant hors-taxes de la dépense subventionnée sur le devis de l'entreprise MAISON HÔTELIÈRE,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



Hubert SAUVAIN

Président de la Communauté de Communes de la
Plaine Dijonnaise
Maire de ROUVRES-EN-PLAINE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr